

Rapport annuel de compliance RJC

Dans le cadre de notre politique RSE et de notre certification RJC, nous rédigeons un rapport annuel sur la mise en œuvre des exigences de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement conformément aux standards du RJC, dont nous communiquons ci-dessous un extrait. La période couverte est du 01/01/2024 au 31/12/2024.

- Notre **Politique RJC** est disponible sur notre site internet : <http://www.cookson-clal.com> et est transmise à nos parties prenantes lors des ouvertures de comptes, des campagnes de mises à jour des informations dont dispose Cookson-CLAL sur ses parties prenantes et sur demande.

- Une **référente RJC** est en place au sein de notre Société.

- Une **politique de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et Financement du Terrorisme (LCB-FT) complétée par un processus KYC (Connaissance de nos interlocuteurs)** est en place au sein de Cookson-CLAL.

Ils correspondent à notre méthode d'identification des parties prenantes et d'évaluation des risques liés aux relations d'affaires avec chacune d'elles. Nous étudions la conformité des dirigeants/bénéficiaires ultimes ainsi que le risque financier de la société. L'objectif est de se prémunir de relations avec des individus ou sociétés impliqués dans des activités de blanchiment d'argent et de fraude ou participant à des organisations illicites et/ou finançant des conflits.

En 2024, nous avons renforcé notre outil interne d'analyse des risques des parties prenantes ainsi que notre procédure de traitement des risques moyens et élevés relevés. Nous avons également revu les critères de mise en surveillance des partenaires et les fréquences de mise à jour des dossiers.

- Tous au long de l'année nous réalisons un **devoir de diligence** (*une Due Diligence selon le cadre en cinq étapes de l'OCDE*) auprès de nos parties prenantes, fondée sur les risques concernant la **chaîne d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque**. (Risques sur **les origines des métaux, les pays à conflits** et sur le respect des **Droits des Hommes**).

Pour cela, nous questionnons nos fournisseurs et clients apporteurs de métaux, afin d'obtenir l'assurance la plus raisonnable, en fonction de leur typologie de métiers, qu'ils ne nous approvisionnent pas en métaux issus de sources liées à des conflits. L'identification des risques se traduit par un code couleur vert, orange, rouge qui permet la prise de décision pour le maintien ou non des relations commerciales. Un plan d'action peut être engagé en cas de résultats non conformes à nos attentes.

Bilan de notre exercice de due diligence+KYC de l'année 2024 :

- Nous n'avons pas identifié de « red flag » avéré concernant nos approvisionnements de métaux précieux.
- Nous n'avons pas identifié de « red flag » concernant nos gammes de bijoux terminés empierrés.
- Nous n'avons pas détecté d'alerte relative aux Droits des Hommes.
- Nous sommes en alerte constante face aux évolutions politiques et internationales susceptibles de modifier notre évaluation des risques et des parties prenantes.

- Une procédure de **lancement d'alerte (de signalement)** est disponible au sein de Cookson-CLAL (MAN-INS-07), pour permettre aux parties prenantes de déclarer, de façon anonyme et sans crainte de représailles, des signalements concernant d'éventuels mauvais traitements au travail, des atteintes aux Droits Humains, ainsi que des faits de corruption, ou relatifs à la chaîne d'approvisionnement du secteur de la bijouterie-joaillerie. *Procédure transmise sur demande à l'adresse suivante : rh@cookson-clal.com*

Pour lancer une alerte, **un formulaire est accessible en ligne**, via notre site internet : <https://www.cookson-clal.com/nos-engagements>

- En mai 2024, Cookson-CLAL a validé le renouvellement de sa certification RJC COP et passera son prochain renouvellement COC en septembre 2025.

- **Les méthodes de KYC et Due de diligence, et politiques associées, sont revues chaque année** afin de s'assurer qu'ils correspondent aux évolutions de notre environnement, du contexte nationale et internationale et des exigences de notre groupe. Une communication est réalisée, afin d'informer les parties prenantes sur les points significatifs que la revue aurait pu mettre en évidence.

Dardilly, le 14 mars 2025

Philippe Souquet

Directeur Général – Cookson-CLAL

